

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 4 JUILLET 2022, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2022
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 juin 2022
 - 5.3 Adoption du Règlement no 2022-12 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
 - 5.4 Embauche d'une réceptionniste
 - 5.5 Vente du lot municipal no 2 456 959 – chemin Fernande-Bolduc
 - 5.6 Mandat de numérisation des archives municipales
 - 5.7 Nomination d'un maire suppléant
 - 5.8 Aide Financière du Programme du fonds de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec
 - 5.9 Octroi d'une subvention 2022
 - 5.10 Paiement partiel du contrat de fourniture et d'installation de deux génératrices pour des bâtiments municipaux
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Location d'une camionnette pour les parcs et espaces verts
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Embauche d'une pompière et première répondante
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Octroi du contrat de réfection des services municipaux sur le chemin du Lac-d'Argent
 - 8.2 Modification de la résolution no 2021-04-116 relativement à l'achat d'une camionnette pour le service des travaux publics
 - 8.3 Autorisation d'occupation du domaine public
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Adoption du *Règlement no 2022-13 modifiant le Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale*
 - 9.2 Nomination de membres non élus au comité consultatif en environnement (CCE)
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en juin 2022
 - 10.2 Demande de dérogation mineure concernant la superficie d'un bâtiment accessoire au 738 rue Principale (lot 4 380 530)
 - 10.3 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.4 Signature d'un acte de servitude aérien-souterrain avec BELL CANADA et HYDRO-QUÉBEC
 - 10.5 Nomination des commissaires au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 4 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle La Missisquoise située au 25 rue Missisquoi à Eastman.

Sont présents, le maire suppléant Maurice Séguin ainsi que la conseillère Lucie Lanteigne et les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald, et Charles Simard.

La séance est présidée par le maire suppléant. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. Le maire suppléant ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

Il demande un moment de silence pour le décès de M. Pierre Cloutier.

**Résolution
2022-07-160**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2022

**Résolution
2022-07-161**

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 27 mai et le 24 juin 2022.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire suppléant confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 juin 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 juin 2022 pour un montant totalisant 734 208,22 \$ et comprenant notamment un montant de 238 594 \$ pour le paiement de la Sûreté du Québec. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

**Résolution
2022-07-162**

5.3 Adoption du *Règlement no 2022-12 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le *Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'adopter le *Règlement no 2022-12 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-163**

5.4 Embauche d'une réceptionniste

ATTENDU le départ de la commis réceptionniste;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues menées pour ce poste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE procéder à l'embauche de Mme Sylvie Cabral selon les conditions en annexe, rétroactivement au 27 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-164**

5.5 Vente du lot municipal no 2 456 959 – chemin Fernande-Bolduc

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'acquisition du propriétaire du lot adjacent au lot municipal no 2 456 959, d'une superficie de 245.50 m², sur le chemin Fernande-Bolduc;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE procéder à une vente d'assemblage du lot municipal no 2 456 959 au montant de la juste valeur marchande du terrain soit 1 163 \$;

ET D'autoriser la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, tout document relatif à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-165**

5.6 Mandat de numérisation des archives municipales

ATTENDU que la Municipalité désire procéder à la numérisation des quelque 225 boîtes d'archives municipales ainsi qu'une centaine de plans grand format;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

DE mandater Eranum transformation numérique à procéder à la numérisation des archives municipale, au montant de 189 \$ / boîte et 0,99 / plan grand format plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service no ME001-20220128.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-166**

5.7 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

DE nommer Carol Boivin comme maire suppléant de la Municipalité d'Eastman et ce, pour la période du 16 juillet 2022 au 15 mars 2023;

D'autoriser la mairesse, Nathalie Lemaire ou le maire suppléant, Carol Boivin ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Lise Coupal, à agir à titre de signataires des comptes de la Municipalité, à partir du 16 juillet 2022;

ET QUE deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-167**

5.8 Aide Financière du Programme du fonds de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE suite à l'obtention d'une aide financière maximale de 7 000 \$ accordée par le Programme du Fonds de la sécurité routière pour la construction de dos d'âne allongés sur le chemin du Lac-d'Argent, il y a lieu de définir les engagements de la Municipalité ainsi que les modalités de versement de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'engagement du Programme du fonds de la sécurité routière du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-168**

5.9 Octroi d'une subvention 2022

ATTENDU la demande de subvention déposée pour l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

DE verser un montant de 200 \$ à l'organisme MIRA;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-169**

5.10 Paiement partiel du contrat de fourniture et d'installation de deux génératrices pour des bâtiments municipaux

ATTENDU la résolution 2021-10-272 octroyant le contrat de fourniture et d'installation de deux génératrices pour des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE selon l'article 3.3 du devis d'appel d'offres, la Municipalité doit verser à l'adjudicataire, le montant total prévu à la soumission dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cet effet;

ATTENDU QUE l'installation des deux génératrices est terminée mais le raccordement d'Hydro-Québec et la formation aux employés restent à compléter;

En conséquence, il est proposé par le conseiller la conseillère Charles Simard

D'autoriser le paiement partiel du contrat de fourniture et d'installation de deux génératrices pour des bâtiments municipaux, soit un montant de 137 015,71 \$ taxes incluses, auprès de Les installations électriques Sylvain Durant inc. après la réception des preuves justificatives demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**Résolution
2022-07-170**

6.1 Location d'une camionnette pour les parcs et espaces verts

ATTENDU les besoins estivaux du service des parcs et espaces verts;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'autoriser la location d'une camionnette F-250 et accessoires, pour une période approximative de trois (3) mois, auprès de Location Sauvageau, conformément à la soumission datée du 20 juin 2022, au montant de 2 038 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Résolution
2022-07-171**

7.1 Embauche d'une pompière et première répondante

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'embauche d'une pompière et première répondante à temps partiel pour pallier les récents départs;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'embaucher Mme Karianne Couture comme pompière et première répondante à temps partiel en probation à compter du 4 juillet 2022, et ce, selon les conditions de travail fixées annuellement par le Conseil;

ET DE confirmer son embauche permanente au terme d'une période de probation de six (6) mois conditionnellement à une recommandation favorable du directeur du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

**Résolution
2022-07-172**

8.1 Octroi du contrat de réfection des services municipaux sur le chemin du Lac-d'Argent

ATTENDU l'appel d'offres public pour la réfection des services municipaux sur le chemin du Lac-d'Argent;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, deux (2) soumissions ont été déposées à savoir :

Soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
TGC	6 280 000 \$
Germain Lapalme et fils inc	5 909 715 \$

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au programme triennal d'immobilisations de l'année 2022;

ATTENDU l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) du règlement d'emprunt 2022-11 conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le contrat de réfection des services municipaux sur le chemin du Lac-d'Argent à Germain Lapalme et fils inc au montant de 5 909 715 \$ taxes incluses, le tout conformément au devis d'appel d'offres, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation des travaux du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-173**

8.2 Modification de la résolution no 2021-04-116 relativement à l'achat d'une camionnette pour le service des travaux publics

ATTENDU la résolution no 2021-04-116 adoptée à la séance du 6 avril 2021 autorisant l'achat d'une camionnette pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE le long délai de réception du véhicule fait en sorte que les rabais gouvernementaux prévus en 2021 ne sont plus applicables en 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser l'achat de la camionnette F250, 4x4, 2022 auprès de Automobiles Val Estrie inc, au coût révisé de 54 978 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-174**

8.3 Autorisation d'occupation du domaine public

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 7 décembre 2015, *le Règlement no 2015-12 relatif à l'occupation du domaine public*

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour occupation du domaine public a été déposée par le propriétaire du 210 chemin du Lac-d'Argent pour le passage d'un tuyau sous le chemin du Lac-d'Argent afin d'alimenter en eau le jardin situé de l'autre côté du chemin, sur le lot 6 290 724 lui appartenant;

ATTENDU QUE ces travaux se feront lors des travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent;

ATTENDU QUE cette demande a été analysée par le directeur des travaux publics et que celui-ci recommande favorablement l'autorisation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour occupation du domaine public tel que complété par le propriétaire du 210 chemin du Lac-d'Argent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**Résolution
2022-07-175**

9.1 Adoption du Règlement no 2022-13 modifiant le Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale afin d'y ajouter l'obligation du lavage des embarcations gonflables;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une modification a été proposée pour ajouter le lavage des remorques transportant les embarcations nautiques;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'adopter le Règlement no 2022-13 modifiant le Règlement no 2020-08 relatif à l'obligation de lavage des embarcations nautiques à une station municipale, avec modification, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-176**

9.2 Nomination de membres non élus au comité consultatif en environnement (CCE)

ATTENDU QUE selon la politique concernant le fonctionnement des comités consultatifs du conseil municipal sur lesquels siègent des membres non élus pour former un comité élargi, les membres non élus sont nommés par résolution du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE nommer Mme Marie-Ève Cardin ainsi que les représentants des associations des lacs, Mme Louise Houle (APELS), M. Andrzej Barwicz (APLP), Mme Mira Gauvin (APELOR) et Mme Éline Bessette (ARPELA) comme membres citoyens pour siéger au comité consultatif en environnement (CCE);

ET D'autoriser que les représentants d'associations de lacs puissent nommer un substitut, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en juin 2022

Le conseil prend acte.

10.2 Demande de dérogation mineure concernant la superficie d'un bâtiment accessoire au 738 rue Principale (lot 4 380 530)

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la superficie d'un garage détaché dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7.2.6 du *Règlement de zonage 2012-08*, un bâtiment accessoire ne peut avoir une superficie supérieure à 50% de celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la maison a une superficie de 122 mètres carrés, ce qui fait que la superficie autorisée est de 61 mètres carrés;

ATTENDU QUE les requérants désirent installer un garage de 24' x 32', ce qui représente une superficie de 71 mètres carrés, et donc une dérogation de 10 mètres carrés;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que :

- La dérogation a un caractère mineur;
- Elle est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;
- Le préjudice au demandeur a été démontré;
- Elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Résolution
2022-07-177**

- Elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;
- Elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général;

ET QUE la demande respecte donc les critères d'évaluation imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accorder la dérogation mineure telle que demandée pour l'installation d'un bâtiment accessoire de 71 mètres carrés au 738 rue Principale (lot 4 380 530).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-178**

10.3 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 23 juin 2022;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'APPROUVER, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- L'agrandissement d'une résidence au 7 chemin de la Chute, lot 4 344 984;
- L'agrandissement d'une résidence au 64 rue du Pré, lot 4 379 831;
- L'agrandissement d'une résidence au 81 chemin de la Traverse, lot 6 439 795;
- La construction d'un bâtiment accessoire au 81 chemin de la Traverse, lot 6 439 795;
- La modification d'une construction résidentielle au 515 chemin George-Bonnallie, lot 5 829 665;
- La construction d'une résidence unifamiliale au 9 rue de la Réserve, lot 6 031 627;
- La construction d'une résidence au 11 rue de l'Entente, lot 2 237 349;
- La rénovation d'une toiture au 412 rue Principale, lot 4 380 220;
- La construction d'un abri à bois au 5 chemin de Mont-Bon-Plaisir, lot 6 403 586;
- La construction d'une résidence au 51 chemin du théâtre, sur le lot 2 257 479.

ET DE REFUSER la demande d'approbation au règlement PIIA suivante :

- L'agrandissement d'une école au 500 rue Principale, lot 4 380 376, considérant que la volumétrie de l'avant-toit ne correspond pas au reste du bâtiment ni au cadre bâti avoisinant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-179**

10.4 Signature d'un acte de servitude aérien-souterrain avec BELL CANADA et HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QU'une demande de permis de construction a été déposée par le propriétaire du lot 5 171 975 ;

ATTENDU QU'une servitude sera nécessaire pour desservir ce lot sis sur le chemin Vaillancourt;

ATTENDU QUE la servitude prévue va notamment grever une partie de l'immeuble appartenant à la Municipalité d'Eastman (lot 2 456 790 – chemin Vaillancourt)

ATTENDU QU'un acte de servitude a été préparé par Paré, Tanguay Notaires à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, l'acte de servitude aérien-souterrain avec BELL CANADA et HYDRO-QUÉBEC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-07-180**

10.5 Nomination des commissaires au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le mandat de certains commissaires au CCU arrive à échéance;

ATTENDU QU'en vertu du règlement municipal no. 2002-02 et ses amendements, le conseil doit procéder, par voie de résolution, à la nomination des commissaires au CCU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

DE nommer M. Francis Bélanger et M. Laurent Comtois à titre de commissaires au CCU pour une durée de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

Le directeur général et greffier trésorier, Marc-Antoine Bazinet informe les citoyens des règles en vigueur, dictés par Transport Canada, concernant l'utilisation de drone.

Le conseiller Patrick McDonald informe les citoyens de sujets divers et des différentes activités se déroulant dans la Municipalité à savoir :

- 24 juin : Ouverture des jeux d'eau;
- Marché public ouvert tous les samedis;
- 4 juin : Fête de la Pêche, un succès;
- Pêche en herbe- 41 jeunes de l'école Val-de-Grâce;
- 4 bornes touristiques libre-service;
- Orford sur la Route : Mercredi 6 juillet – 19h30 au Complexe St-Édouard;
- 5@7 musical au Parc-du-temps-qui-passe.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Yves Marchesseault : Agrandissement sur le 6 chemin Julie-Simard;
- Colette Provost : Nickel et arsenic dans le sol du Ch. du Lac-d'Argent;
- Claude Morissette : Stationnement sur le Ch. du Lac-d'Argent;
- Michel Loïselle : Prix pour l'archivage numérique;
- Claude Desautels : Mont Lily-Butters et protection du territoire (PIIA);
- Marcel Deschamps : Stationnement sur le Ch. du Lac-d'Argent;
- Monique David : Terrain au coin 112 et Ch. du Lac-d'Argent;
- Claude Tourville : Caractérisation des milieux humides et des cours d'eau;

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Carol Boivin propose de lever la séance du conseil à 20h45.

Maurice Séguin
Maire suppléant

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Maurice Séguin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».